

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-67/2021**

**Date de convocation et d'affichage : 9 décembre 2021**

**Objet : Conclusion d'une convention de servitudes pour la construction d'une ligne électrique La Riveraine.**

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROBIN Christelle – WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.**

**Excusés : MANGIONE Sylvie**

**Absents :**

**Procuration : MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.**

**GIROT Dominique a été élu secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu le projet de travaux pour le rehaussement d'une ligne électrique La Riveraine et son plan annexé,

Considérant que, pour le rehaussement d'une ligne électrique par ENEDIS La Riveraine, des réseaux vont être installés et traverser des parcelles propriétés de la commune. Ainsi, une autorisation doit être donnée à ENEDIS pour implanter des réseaux sur une propriété communale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à conclure une convention de servitudes avec ENEDIS pour le rehaussement d'une ligne électrique conformément au plan annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférant.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 20 décembre 2021.**

**Le Maire  
Fabrice LARUE**



